

Soins de fin de vie

Offrons-nous le Cadeau de la clarté

Mercredi, le 5 juin, ce fut le 5^e anniversaire de notre Loi québécoise sur les soins de fin de vie. C'est tout un événement remarquable et remarqué à souligner. Honorons notre Loi en lui offrant le maximum de clarté.

À raison, dans ses discours, notre premier ministre François Legault parle souvent de la clarté. «Faut que ça soit clair. Pour tout le monde.» Dans l'univers des soins et des services de fin de vie, que ça devienne plus clair! Pour les finissants de la vie. Pour leurs proches. Pour leurs soignants. Pour leurs établissements de soins.

Soyons clairs. Nous avons la Loi sur les soins de fin de vie ainsi que notre Commission sur les soins de fin de vie. Honneur au Québec! Les soins de fin de vie incluent : les soins de confort (soins palliatifs), le refus des soins avec médicaments efficaces contre les douleurs et les souffrances, la sédation palliative continue (terminale) et l'aide médicale à mourir. La dignité dans tout cela, elle passe énormément par le libre-choix. Le bien-mourir, ça passe par la liberté de choix de tout et chacun, ça s'enracine dans la primauté du seul intérêt de la personne en fin de vie ou rendue à la fin de Sa vie.

Volontairement ou non, certains parlent des Soins palliatifs et de fin de vie : inapproprié et porteur de confusion. Avec cette tendance, on pourrait parler de Sédation palliative continue et de fin de vie ainsi que de l'Aide médicale à mourir et de fin de fin de vie. Chemin ombrageux à éviter.

Plus que jamais, Soins de fin de vie est la terminologie la plus appropriée, inclusive, rassembleuse et la plus claire. Tout le Québec se doit de l'adopter, au nom de la clarté optimale, source de mieux-être et de mieux-faire dans cet univers de la fin de la vie.

Voici les «découlants» de tout cela. Notre Politique sur les soins palliatifs de fin de vie (vienne de 15 ans!) doit être mise à jour au plus tôt et nommée Politique sur les soins de fin de vie. Les Maisons et les Unités de soins palliatifs devraient devenir des Maisons et des Unités de soins de fin de vie. Les chambres et les lits en seraient de fin de vie. Devraient naître l'Association québécoise des soins de fin de vie ainsi que différents regroupements de professionnels de soins de fin de vie et aussi au MSSS une Direction des soins de fin de vie. Le MSSS devrait au plus tôt organiser une intense période d'information pour la population et pour les soignants; il devrait aussi installer dans chaque région et dans chaque établissement de soins une personne de

référence, facile à atteindre, offrant clairement les informations sur les soins de fin de vie. Et, pourquoi pas, une ligne SFV. Enfin, le Québec devrait s'offrir soit avant la fin de 2019 ou au début de 2020 le Premier colloque québécois sur les Soins de fin de vie.

INCLUDE et RASSEMBLER, voici notre défi pour mieux honorer notre Loi québécoise sur les soins de fin de vie.

À notre Loi, nos cinq chandelles de fierté et de dignité! À notre Loi, nos 5 chandelles de gratitude, ses nombreux bienfaits collatéraux ne cessant de naître au Québec et bien ailleurs. À notre Loi, nos cinq chandelles de courage et d'ouverture pour se mettre à jour et conforme au Jugement unanime de la Cour suprême de février 2015.

Yvon Bureau
Travailleur social
Consultant bénévole pour un mourir digne et libre
Coprésident du Collectif Mourir digne et libre
Québec (Québec)
yvbureau@videotron.ca
<http://www.collectifmourirdigneetlibre.org/blog.php>

Québec 12-6-2019